



SOCIÉTÉ

Le principal du collège contre-attaque

SUICIDE DE LINDSAY | Doris W. sort du silence par la voix de son avocat, Frank Berton. Désigné comme un des responsables de la mort de l'adolescente harcelée, il récuse toute faute des équipes pédagogiques.

Frédéric Gouillard et Vincent Gautronneau

C'EST UN HOMME fortement ébranlé et constamment aux aguets. Un homme menacé et obligé de varier ses itinéraires quand il rentre chez lui le soir. De l'aveu même de ses proches, Doris W., principal du collège de Lindsay, 13 ans, victime de harcèlement scolaire qui s'est suicidée le 12 mai, est « épuisé et dégoûté d'entendre n'importe quoi, surtout d'être caricaturé comme un monstre et un assassin ».

Depuis quelques semaines, le chef d'établissement, désigné par la famille de Lindsay comme un des responsables de sa mort, reçoit courriels et appels menaçants. « Vous allez finir dans une chaise roulante, nous allons vous traquer jusqu'à votre domicile », est une des menaces figurant dans un courrier manuscrit envoyé le 15 juin au secrétariat du collège Bracke-Desrousseaux de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), où la jeune fille était scolarisée. Pointé du doigt — comme une grande partie des professeurs, dont un quart est en arrêt —, le principal a décidé de réagir.

Quatre plaintes pour menaces et outrages

Poussé par son épouse inquiète pour son intégrité physique, Doris W. a déposé quatre plaintes pour « menaces et outrages à agent public » et il s'est adjoint les services de l'avocat lillois M^e Frank Berton. Soumis au droit de réserve et visé par une plainte de la

famille de Lindsay pour « non-assistance à personne en péril », le chef d'établissement contre-attaque par l'entremise de son célèbre conseil. « Réglementairement, M. W. a fait tout ce qu'il devait faire, estime M^e Frank Berton. Je rappellerai simplement qu'après le 27 février, date à laquelle a été définitivement exclue une élève avec laquelle Lindsay s'était bagarrée deux fois, la famille de cette dernière n'est plus jamais revenue vers la direction de l'établissement pour l'alerter de phénomènes de harcèlement qui se seraient poursuivis. Si c'était le cas, mon client aurait immédiatement reçu les auteurs présumés ainsi que leurs parents. Il aurait également alerté le procureur de la République et sa hiérarchie. »

Si l'on remonte le fil de cette histoire terrible, la première bagarre du 14 novembre 2022 qui oppose Lindsay et son amie Mailys à deux autres collégiennes a été traitée comme des faits de violence et non pas comme du harcèlement. Selon les documents de l'administration que nous avons pu consulter, Lindsay et Mailys ont écopé à l'époque d'un jour d'exclusion temporaire et leurs deux adversaires de deux et trois jours. À la suite de ces faits relativement graves, Betty Gervois, la mère de Lindsay, va rencontrer M. Doris W. et le conseiller principal du collège (CPE). Après la mort de sa fille, Betty Gervois déclarera que le principal lui aurait simplement

conseillé de supprimer le téléphone de la collégienne. « C'est faux, répond M^e Frank Berton. À l'époque, la mère de Lindsay alerte la direction du collège sur le fait que des vidéos de la bagarre circulent et que des échanges ont lieu sur les réseaux sociaux. Mon client va alors lui conseiller d'accompagner et de limiter l'accès de Lindsay aux réseaux sociaux, et surtout de déposer plainte. »

Les relations avec la famille achèvent de se dégrader

Les relations déjà tendues entre la famille de la jeune fille et la direction du collège vont finir de se dégrader trois mois plus tard. Le 2 février, une nouvelle bagarre éclate, cette fois à l'extérieur du collège entre Lindsay et la même élève que la fois précédente. Le jour même, des graffitis insultants envers Lindsay et son amie Mailys ont été découverts dans les toilettes, et semblent être à l'origine de cette rixe. Malgré la présence sur les lieux du CPE, de l'adjoint gestionnaire et de deux assistants d'éducation, la bagarre encouragée par une cinquantaine d'élèves ne pourra être évitée. La police a été prévenue, et le principal alerté. Quand il arrive, Doris W. constate que la mère de Lindsay, appelée par sa fille, est déjà là. C'est alors qu'une voiture déboule à vive allure sur le parking des bus où se déroule la scène. Au volant, François, le beau-père de Lindsay, est très remonté.

« Elle est où la direction ? lance-t-il à peine descendu de son véhicule. Ça ne va pas continuer comme ça. Je vais contacter l'académie. Je vais tous vous fumer. »

« À la suite de cet incident, mon client a déposé plainte contre le beau-père pour menaces à la direction de l'établissement, explique Frank Berton. Un entretien est fixé entre le CPE et M^{me} Gervois le 6 février mais elle ne s'y rendra pas. En revanche, le 13 février, le collège reçoit de l'inspection académique une fiche harcèlement concernant Lindsay avec des documents

transmis par la mère de la jeune fille quelques jours plus tôt où figurent la lettre d'adieu trouvée dans sa chambre, des certificats médicaux de l'adolescente du 3 février ainsi que des photos des graffitis. C'est la première fois que la question du harcèlement est évoquée. Cette fiche, avec les renseignements demandés, sera retournée par le collège à l'académie de Lille dès le retour des vacances, le lundi 27 février. »

C'est le même jour que l'élève qui s'est battue avec Lindsay est exclue définitivement, là encore pour des faits de violences physiques. À compter de cette date, l'académie destinataire de la fiche harcèlement ne reviendra pas vers le collège, pas plus que les parents de Lindsay. Betty Gervois est reçue une dernière fois le 28 février par l'infirmière, puis par le CPE et la principale adjointe, pour préparer le





retour de Lindsay au collège. Ce même jour, un rapport d'incident impliquant Lindsay aux grilles du collège est rédigé par deux assistants d'éducation. La jeune fille s'adresse à eux et évoque « une enquête de l'académie », avant d'ajouter « M. W. va être viré. »

Lors des semaines suivantes, les notes de Lindsay chutent. L'adolescente est souvent en retard et ne travaille plus en classe. Le 14 avril, le collège

convoque une commission éducative pour le 11 mai. Ce type de réunion, à laquelle participe l'élève, doit permettre de lui faire prendre conscience de ses manques et trouver une solution adaptée. Le 9 mai, Lindsay est aperçue en pleurs mais refuse de se confier, et deux jours plus tard, elle fait une crise d'angoisse. Les pompiers sont appelés et l'adolescente est transportée à l'hôpital de Lens.

La commission éducative est annulée

« L'établissement a appelé M^{me} Gervois qui n'a pas voulu se déplacer. En revanche, elle a consenti à le faire quand les pompiers l'ont contactée », souligne M^e Berton. La commission éducative qui devait avoir lieu l'après-midi est annulée. Le lendemain matin, Lindsay revient au collège. Elle se plaint de maux de tête et est reçue par l'infirmière. Elle se donnera la mort chez elle le soir même.

« Dans une conversation avec l'inspecteur d'académie trois jours plus tard, la mère de Lindsay met en cause une élève dans des faits d'injure en récidive mais elle précise que sa fille ne faisait plus état d'incidents au collège », précise M^e Berton. Dans l'enquête sur la mort de Lindsay, le principal a été entendu dernièrement comme simple témoin.



Réglementairement, M. W. a fait tout ce qu'il devait faire

M^e Frank Berton, avocat du principal du collège

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), dimanche. Une marche blanche a eu lieu depuis le collège jusqu'au lycée de Wingles en mémoire de Lindsay.

